

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul-de-Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

Présents : David RICHARD – Joël BRAISAZ – Valérie CAZAUX – Raymond CONTARD – Cécile CURTET – Cyrille FATTORI – Marianne FOUILLE - Lucile GARNIER –John RUBIO – Mylène SIBILLE – Guillaume SPIRHZANZL – Gilles TETIN - Elisabeth CARLIER – François DIAZ – Laurent PICHON – Denis BONZY

Absents ayant donné pouvoir :

Clotilde ORIOL a donné pouvoir à Valérie CAZAUX
Jean-François SAIDI a donné pouvoir à Gilles TETIN
Laurence GRATTAROLY a donné pouvoir à Laurent PICHON

Absents : -

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Joël BRAISAZ est désigné secrétaire de séance.

➤ Vote

Pour : 18 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon
Contre : 1 : D. Bonzy

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2022

M. Bonzy fait état d'erreurs sur la liste des présents et des pouvoirs mentionnés sur le projet de PV et du vote sur le secrétaire de séance. Il conteste également quelques mentions du projet de PV, et regrette que les interventions des citoyens présents ne soient pas retracées.

M. Pichon regrette que des inexactitudes subsistent dans ce document et souhaiterait plus d'homogénéité dans le procès-verbal. Il ajoute qu'il souhaite un droit de suite sur certains éléments mentionnés dans le compte rendu.

M. le Maire rappelle qu'il avait proposé à l'opposition de rédiger le procès-verbal lors d'un conseil précédent pour qu'il puisse être conforme à leurs attentes, mais que les membres d'opposition ont refusé. Il explique avoir ajouté lui-même au projet de compte rendu rédigé par le secrétaire de séance les éléments d'introduction et la liste des présents sans les avoir vérifiés expressément. Il confirme qu'il s'agit d'une erreur sur l'ensemble des éléments d'introduction du procès-verbal, qui sera évidemment corrigée. Il rappelle que l'opposition peut tout-à-fait faire des remarques sur des erreurs identifiées dans le projet de document, avant le conseil, et que le PV n'est pas un verbatim mais un résumé des échanges, sujet de ce fait à une certaine subjectivité dans la rédaction et le niveau de détails employé. Enfin, il signale que les questions du public interviennent hors de la séance du conseil, après sa clôture, et ne peuvent donc figurer au procès-verbal.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard
Contre : 5 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy

Informations données aux conseillers municipaux sur les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des délégations d'attribution qui lui ont été confiées

- ✓ 21 juillet 2022 : Convention de mise à disposition de Mme Yvette VINCENT par le Centre de Gestion de l'Isère, pour les périodes du 18 au 29 juillet et du 22 août au 1^{er} septembre 2022, à raison de 28h hebdomadaires sur les fonctions de ressources humaines, en lien avec l'arrêt maladie de Mme BERNARD.
- ✓ 21 juillet 2022 : demande d'avance à la Préfecture de l'Isère sur la subvention pour les travaux de l'école.
- ✓ 25 juillet 2022 : Signature de la vente des terrains du Villarey, parcelles AO226, AO283, AO284, AO285, AO286 à la SAS SPV-VILLAREY pour un montant de 1 000 860,99 €
- ✓ 19 août 2022 : signature de la convention relative à l'utilisation de la piscine militaire de Varcès pour les scolaires, pour un montant de 1253,34 €
- ✓ 26 août 2022 : signature de la convention de prestation d'intervention sur les enseignements musicaux en milieu scolaire, pour un montant de 8 640 €

M. Diaz demande une précision sur le montant de la cession des parcelles du Villarey. M. Le Maire explique qu'il ne s'agit effectivement que de la vente des parcelles communales et pas de celles qui concernent l'EPFL.

Lecture de l'ordre du jour

- **ADMINISTRATION GENERALE**
 1. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION D'UN 5EME ADJOINT
 2. INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT
- **RESSOURCES HUMAINES**
 3. MODIFICATION DES POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE
- **DECISIONS BUDGETAIRES et FISCALITE**
 4. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
 5. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE-ENTREE AU CAPITAL DE SPL ISERE AMENAGEMENT
 6. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAUX.
 7. LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION
 8. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION
- **CULTURE**
 9. BIBLIOTHEQUE – ABONNEMENT OFFERT AUX ELEVES DE MATERNELLE DE L'ECOLE DES EPIS D'OR
 10. BIBLIOTHEQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- **AFFAIRES SCOLAIRES**
 11. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DES PROJETS PEDAGOGIQUES
 12. CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)
- **URBANISME**
 13. PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ISERE AMENAGEMENT »
 14. CONVENTION POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU EN FORET COMMUNALE

1) Administration Générale – Modification du nombre d’adjoints et élection d’un 5^{ème} adjoint

Rapporteur : David RICHARD

M. Le Maire explique qu’après un début de mandat avec 5 adjoints, ramené à 4 à la suite de la démission de Mme FAUBERT, et du fait des nombreux dossiers à traiter sur les domaines scolaire et social, il souhaite nommer un adjoint dédié sur chacune de ces thématiques. Il propose de revenir à 5 adjoints et de nommer Mme CAZAUX, qu’il remercie pour tout le travail effectué sur sa délégation, au poste de 5^{ème} adjointe.

L’élection de Mme CAZAUX a lieu à bulletins secrets.

M. Bonzy demande un voté séparé sur la modification du nombre d’adjoints et l’élection du 5^{ème} adjoint. Il explique qu’il trouve que le nombre d’adjoints est trop important. Il souhaite que le site du conseil municipal soit mis à jour au sujet de l’équipe municipale. Il demande une clarification sur les adjoints et pourquoi il y a deux adjoints aux affaires scolaires. Il indique qu’il votera contre le passage à 5 adjoints car il l’estime trop élevé.

M. Le maire répond qu’il n’y a pas de doublon sur les affaires scolaires et reprecise le périmètre des différentes délégations, y compris quelques changements supplémentaires :

- Mme CAZAUX est déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse
- Mme SIBILLE est déléguée au social et à la petite enfance
- Mme FOUILLE prend en charge les animations et reportera dans l’organigramme à Mme CURTET
- Mme CURTET prend la délégation à l’environnement à la place de Mme ORIOL qui souhaite se désengager de sa délégation pour des raisons professionnelles

Ces changements seront actés par arrêtés du Maire.

➤ Vote sur la proposition de modification du nombre d’adjoints

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon

Contre : 1 : D. Bonzy

M. Bonzy demande à ce que Mme CAZAUX s’exprime sur sa politique au sujet de l’enseignement, sa position sur la localisation du multiaccueil, le problème de la chaleur dans l’école Les Epis d’Or, le maintien du bâtiment de l’école, la question du collège et les effectifs du collège Jules Verne, ainsi que le lycée de la vallée de la Gresse.

M. le Maire répond que le débat de politique générale a déjà eu lieu, notamment sur cette question des affaires scolaires, et que la délibération ne concerne que l’élection d’un nouvel adjoint. Il propose néanmoins à Mme CAZAUX de s’exprimer si elle le souhaite.

Mme CAZAUX répond que le sujet du multiaccueil sera traité sur la délégation de la petite enfance, et qu’une présentation est prévue y compris à l’opposition dans les prochains jours. Sur l’école, de nombreux travaux ont été engagés cet été à la satisfaction des enseignants notamment, et la municipalité poursuit cette dynamique d’entretien du bâtiment. Elle explique s’opposer également à l’installation de la climatisation, qui n’est plus dans l’air du temps, mais que d’autres solutions (films sur les vitres, arbres pour lutter contre les îlots de chaleur) sont envisagées. Le collège relève de la compétence départementale, mais en tant que membre du conseil d’administration, Mme CAZAUX confirme que le collège peut accueillir 600 places, que les effectifs actuels sont inférieurs et que le principal n’est pas inquiet sur la capacité d’accueil, et enfin que le lycée relève de la compétence de la Région.

M. Bonzy critique ce qu’il appelle l’acceptation de la politique des autres et indique qu’il votera contre.

M. le Maire ajoute que le choix du multiaccueil sera un choix d'équipe, et que les travaux réalisés à l'école ont été très importants pendant l'été, avec un retour très positif des utilisateurs.

➤ Election du 5^{ème} adjoint

Valérie CAZAUX : 14 voix

Nul : 1 bulletin

Blanc : 4 bulletins

2) Administration Générale – Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Rapporteur : David RICHARD

M. le Maire explique que les indemnités actuelles sont maintenues et seront appliquées au nouvel adjoint.

M. Pichon indique faire une remarque sur la forme et la procédure et aurait souhaité que le tableau nominatif des indemnités des élus soit communiqué à l'ensemble du conseil.

M. Bonzy indique qu'il votera contre car il estime que l'équipe municipale coûte trop cher et fournit un travail qu'il juge trop faible.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon

Contre : 1 : D. Bonzy

3) Ressources humaines – modification des postes au sein de la collectivité

Rapporteur : David RICHARD

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une première délibération sur le sujet des ressources humaines et du personnel pour clarifier certains éléments. Elle concerne le tableau des emplois dans la collectivité, corrige certaines erreurs qui subsistaient et inclut des modifications liées à l'évolution des services, aux départs et arrivées des agents et à des modifications de temps de travail.

La délibération reprend des créations et suppressions de postes qui correspondent à des postes jamais supprimés après départ de certains agents, aux modifications de temps de travail qui imposent des suppressions et créations de poste, et des nouvelles arrivées d'agents.

M Pichon remercie le maire d'avoir reçu le tableau des effectifs. Il demande des clarifications sur les suppressions indiquées, et sur les postes inférieurs à 35h pour savoir s'ils sont à temps complet mais occupés à temps partiel ou à temps non complet. M. le Maire et Mme SIBILLE répondent sur les temps non complets utilisés notamment à l'école, ainsi que sur un poste administratif.

Il questionne également le nombre d'agents techniques qui ne correspond pas au nombre d'agents aux services techniques. M. le Maire répond que des agents d'entretien à l'école font partie de la filière technique et comptent parmi ces effectifs.

Il demande pourquoi il n'y a que 2 personnes dans la filière animation. M. Le Maire répond que les autres animateurs qui interviennent lors des séjours sont des contractuels, parfois très ponctuels.

M. Pichon pense qu'il doit encore y avoir quelques erreurs et que son groupe votera contre cette délibération.

M. Bonzy indique qu'il s'inquiète du turnover dans la commune, au niveau des services techniques, de la DGS. Il regrette que les personnes qui quittent la commune soient « zappées ». Il souhaiterait avoir une présentation des politiques publiques et des moyens nécessaires à leurs réalisations, notamment sur le volet des ressources humaines. Il votera contre la délibération.

M. le Maire explique que les départs sur les différents postes ont déjà été évoqués et expliqués. Il regrette l'intervention de M. Bonzy sur le départ de la DGS, qu'il estime très malvenu.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Contre : 5 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy

4) Décisions budgétaires – décision modificative n°1 du budget principal de la commune

Rapporteur : Cyrille FATTORI

M. FATTORI explique les raisons de cette DM : indemnités de fonction liées au 5è adjoint, modification d'article (mauvaise affectation), résultat positif du jugement du Tribunal administratif sur les copieurs.

M. PICHON regrette que le tableau fourni n'indique pas de détail sur chacun des changements proposés. Il reprend le décalage d'un trimestre sur le versement de l'attribution de compensation qui existe depuis 2018.

M. FATTORI indique qu'on vote toujours le budget par chapitre, d'où l'absence de détail dans la délibération mais qui sont cependant apportés à l'oral. Il ajoute que le budget reste prévisionnel. Il précise les modifications sur les gros montants :

- AC de la Métro, pour laquelle les appels de fonds nous sont transmis avec un gros décalage. La commune paie bien 4 trimestres d'A.C. par an, avec un décalage d'un trimestre qui est régularisé par cette délibération
- Parc du Vercors. Les discussions sont toujours en cours pour régler le contentieux, et la municipalité a intégré une provision de paiement dans cette délibération.

M. DIAZ indique que les décisions modificatives sont là non pas pour prévoir mais pour ajuster, alors qu'on s'achemine vers une fin d'exercice.

M. Fattori répond que ce sont des modifications sur un budget primitif, d'où le terme employé, et donc pas une vision des dépenses réelles. M. Le Maire ajoute qu'il y a une recette exceptionnelle et qu'elle ne peut pas être associée à une dépense réelle. D'où le choix de la ventilation.

M. BONZY indique qu'il s'abstiendra. Il se réjouit de la mise en provision d'une partie de la cotisation pour le PNRV. Il rappelle que la conjoncture est difficile (prix de l'énergie, augmentation des taux). Il souhaite un véritable débat de fond sur la situation financière de la commune et regrette la présentation comptable.

M. FATTORI indique que les emprunts sont très majoritairement à taux 0 et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur la dette.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 1 : D. Bonzy

Contre : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,

5) Décisions budgétaires – décision modificative n2 du budget principal de la commune – entrée au capital de la SPL Isère Aménagement

Rapporteur : Cyrille FATTORI

M. FATTORI indique que cette DM anticipe l'entrée au capital de la SPL qui sera débattue plus loin.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 1 : D. Bonzy

Contre : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,

6) Décisions budgétaires – décision modificative n°1 du budget annexe de la zone commerciale des Tapaux

Rapporteur : Cyrille FATTORI

DM sur 20€ pour corriger une faute de frappe.

➤ Vote

Pour : 15 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, D. Bonzy

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon

7) Fiscalité – limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Rapporteur : Cyrille FATTORI

M. FATTORI explique la proposition de limiter l'exonération de la taxe foncière pour les nouvelles habitations, pendant les deux premières années, à 40% au lieu de 100%.

M. PICHON demande ce qu'il va se passer pour une personne exonérée à 100% lors de la première année, et dont la deuxième année sera soumise à cette nouvelle règle.

M. FATTORI indique que c'est la date d'achèvement qui est prise en compte et qu'elle continuera dans ce cas avec une exonération à 100%.

M. BONZY explique qu'il s'agit d'une augmentation de la pression fiscale et qu'il votera contre.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard,

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon

Contre : 1 : D. Bonzy

M. FATTORI ajoute qu'il ne faudrait pas laisser croire que l'on accroît la pression fiscale car c'était notre engagement de campagne. Il ajoute que cette limitation d'exonération concernera uniquement les nouveaux habitants et pas les résidents actuels de la commune.

M. Le Maire ajoute que la municipalité a maintenu les taux lors du vote du budget et qu'il entend actuellement beaucoup de citoyens dans de nombreuses communes alentours souffrir de fortes hausses de la taxe foncière. Il explique que l'équipe municipale n'a donc pas accru la pression fiscale.

8) Fiscalité – assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Rapporteur : Cyrille FATTORI

M. FATTORI explique que l'assujettissement concerne la part communale

M. BONZY demande qui constate la vacance.

M. le Maire et M. FATTORI répondent que c'est l'administration fiscale.

Suite à une question de M. PICHON, M. FATTORI indique que le montant en jeu est de l'ordre de 2 à 3000 € maximum.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard,

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon

Contre : 1 : D. Bonzy

9) Culture – Bibliothèque – abonnement offert aux élèves de maternelle de l'école des Epis d'Or

Rapporteur : Cécile CURTET

Mme CURTET explique la correction qui est faite puisque l'offre est proposée pour tous les enfants de la maternelle et pas seulement les petites sections, pour les ouvrir à la lecture. Elle indique que 50 enfants de maternelle sont déjà inscrits pour 85 enfants au total.

M. BONZY demande à corriger le terme « municipalité » par celui de « commune » dans la présentation. Il demande la gratuité pour tous les enfants de l'école.

Mme CURTET explique que pour les plus grands, elle souhaite que la valeur liée à l'abonnement et à la lecture des livres soit préservée.

M. PICHON abonde dans le sens de M. BONZY pour attirer les enfants vers la lecture. Il ajoute que la politique de la lecture publique dans la région grenobloise tend vers la gratuité.

Mme CURTET précise qu'il existe des accueils de classe en permanence à l'école, et que les enfants connaissent donc bien la bibliothèque.

➤ Vote

Pour : 15 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, D. Bonzy

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon

10) Culture – Bibliothèque – modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Cécile CURTET

Mme CURTET explique que le règlement est modifié pour prendre en compte les nouveaux horaires d'ouverture et l'impossibilité désormais d'utiliser des espaces.

M. BONZY demande des précisions sur les éléments perturbateurs et les exclusions possibles, inscrites dans le règlement intérieur.

Mme CURTET répond qu'il y a déjà eu des cas, et que c'est la bibliothécaire qui fait le constat et le reporte aux élus.

M. PICHON demande des précisions sur les nouveaux horaires.

Mme CURTET explique que du fait de la localisation dans l'école et du plan Vigipirate toujours en cours, il n'est plus possible d'ouvrir la bibliothèque pendant l'utilisation de la cour par le périscolaire.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 5 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy

11) Affaires scolaires – modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires et des projets pédagogiques

Rapporteur : Valérie CAZAUX

Mme CAZAUX explique les problématiques liées aux inscriptions et annulations aux services périscolaires, puisque de nombreuses personnes s'inscrivent sur toute l'année mais n'anticipent pas les désinscriptions avant la dernière limite, empêchant d'autres parents d'inscrire leurs enfants. Il est donc proposé de décaler la date limite d'annulation pour donner un peu plus de temps aux parents qui souhaitent inscrire leurs enfants.

M. PICHON demande si les personnes qui ne se désinscrivent pas paient malgré tout. Mme CAZAUX explique qu'après une période de tolérance en début d'année, le paiement sera désormais exigé et effectif à partir le 1^{er} novembre.

M. PICHON questionne les modalités d'annulation. Mme CAZAUX lui répond en indiquant qu'elles sont semblables aux précédentes, délai mis à part.

Il s'étonne ensuite que le logiciel ne puisse pas gérer ces inscriptions plus facilement. Mme CAZAUX lui explique que bien souvent des parents appellent le service, et que certains cas notamment médicaux ne peuvent pas être gérés par le système.

M. le Maire ajoute que la municipalité a ouvert beaucoup de flexibilité, mais que celle-ci pose finalement d'autres problèmes. Il explique qu'effectivement le service jeunesse passe beaucoup de temps avec les parents pour tenter de leur trouver des solutions.

➤ Vote

Pour : 14 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 5 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy

12) Affaires scolaires – contrat d'engagement éducatif (CEE)

Rapporteur : Mylène SIBILLE

Mme SIBILLE explique que ces contrats peuvent permettre de faciliter le recrutement d'animateurs, qui sont difficiles à trouver. Ce CEE permet d'avoir des contrats avec des temps de travail > 35h/sem pour des contrats courts.

M. le Maire ajoute que ces difficultés sont partagées par de nombreuses communes aujourd'hui.

M. PICHON demande une clarification sur la rémunération et indique qu'il connaît déjà la réponse. Il demande à ce qu'on précise qu'il s'agit d'une rémunération journalière.

➤ Vote – proposition adoptée à l'unanimité

13) Urbanisme – participation au capital de la société publique locale « Isère Aménagement ».

Rapporteur : Gilles TETIN

M. le Maire indique que sa compagne étant Présidente d'Isère Aménagement au titre de son mandat départemental, il s'absentera de la salle pendant les débats et ne participera pas au vote.

M. TETIN présente l'objet de la SPL et propose d'accepter l'entrée au capital de la commune.

M. PICHON demande quel est l'intérêt de la commune à participer au capital de la SPL et s'il y a des projets envisagés qui nécessiteraient l'intervention de la SPL.

M. TETIN répond par l'affirmative, notamment sur le multiaccueil. Il indique que la demande d'adhésion a été effectuée par la SPL.

M. PICHON demande si la représentation de la commune dans les instances entraîne des indemnités.

M. TETIN répond que non.

M. DIAZ demande 2 votes séparés.

➤ Vote sur la participation de la commune au capital de la SPL, le montant de la participation et l'approbation des statuts

Pour : 13 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 4 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,

Contre : 1 : D. Bonzy

Ne prend pas part au vote : 1 : D. Richard

➤ Vote sur la désignation du représentant de la commune (Gilles TETIN)

Pour : 13 : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard

Abstention : 5 : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy

Ne prend pas part au vote : 1 : D. Richard

14) Urbanisme – convention pour l'exercice de la compétence eau potable et la préservation des ressources en eau en forêt communale.

Rapporteur : Gilles TETIN

M. TETIN présente la délibération. Il précise suite à une question de M. BONZY que seul le captage des Mousses est concerné puisque des conventions existent déjà pour les autres captages.

M. BONZY félicite la Métro pour sa gestion de l'eau pendant la période caniculaire. Il demande à ce que de nouvelles études soient menées pour l'identification de nouveaux champs captants et que la commune prenne une délibération pour attirer l'attention de la Métro sur le sujet. Il a également un vrai doute avec la compatibilité de la préservation du champ captant avec les travaux réalisés pour l'évacuation des matériaux des plages de dépôt. Il demande enfin à ce que des panneaux de

sensibilisation soient installés. Il indique qu'il votera cette délibération mais souhaite qu'elle soit mise en œuvre avec des effets concrets et que des contraintes plus fortes soient apportées.

M. PICHON explique qu'il n'a pas la bonne convention pour voter la délibération.

Cette erreur est constatée et il propose d'en obtenir une copie avant le vote.

M. le Maire propose de faire les copies manquantes de la convention qui pourront être parcourues pendant une suspension de séance.

- Suspension de séance -

M. BONZY souhaite que la commune n'ait pas une attitude qu'il qualifie de « passive » sur les dossiers qui sont transférés à d'autres collectivités. Il souhaite un débat sur l'eau.

➤ Vote – proposition adoptée à l'unanimité

Informations au conseil

Après épuisement de l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations au conseil :

- Démission de Mme BERNARD de son poste de DGS en date du 1er septembre 2022. M. Le Maire la remercie publiquement pour son implication et son travail pendant ces 7 années. Une offre d'emploi sur le site Emploi-Territorial a été publiée, pour la remplacer.
- Arrivée de Mme ROUSSELEAU (3/10) sur la direction de la structure multi-accueil.
- Arrivée de M. TOULON (15/10) aux services techniques (remplacement de P. GIBALDI avec des fonctions différentes). M. le Maire remercie également M. GIBALDI pour tout le travail réalisé pendant ses années passées au sein de la collectivité

Questions du conseil

M BONZY souhaite évoquer 10 points :

- Remercier pour la pose du panneau d'interdiction des gros gabarits au Mont,
- Son regret des défaillances d'entretien pendant l'été (fauchage city park, herbes au cimetière, bordures de voiries),
- Les débordements du 14 août à Brise-Tourte, et la nécessité de faire des travaux,
- L'énigme que constitue la commercialisation du Villarey au regard du recours en cours,
- L'observation de décharges sauvages sur la commune, notamment les pneus aux Mallets, avec sa demande de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie,
- La fontaine cassée près de l'école, à réparer,
- L'appel à manifestation d'intérêt concernant le café de village, sans délibération du conseil, et avec une rédaction qui exclut certains commerces, notamment un café de village,
- Le déploiement de la fibre,
- Le problème de la majorité municipale qui ne travaille qu'avec les personnes qui sont d'accord avec elle. Il n'y a pas de suite d'un conseil municipal à l'autre.
- La réception de la convocation le jeudi soir pour un conseil le mardi soir suivant. Il demande à ce qu'un calendrier soit établi à l'avance et la transmission de la convocation anticipée.

M. PICHON ajoute que les informations concernant les dépenses de fonctionnement du Ruban n'ont toujours pas été transmises, ni les informations concernant la variation du patrimoine qu'il avait demandées. Les sujets des 1607h et des lignes directrices de gestion sont également attendus. Il repose

la question sur le poste ouvert de chargé de la commande publique qui n'avait pas été attribué, ainsi que la finalité du poste temporaire de DGS qui a été ouvert.

Il explique que Mme GRATTAROLY n'a pas pu être présente du fait de contraintes professionnelles et souhaite qu'un calendrier des prochains conseils municipaux soit établi.

M. SPIRHZANZL explique que le projet de l'AMI est de récupérer des projets, si possible d'habitants de la commune (mais pas exclusivement), et pas forcément de faire un bar associatif. Il a fallu fixer des cadres, notamment pour ne pas concurrencer les commerces actuels de la commune. Il n'y a pas de préjugé sur les projets souhaités. Par ailleurs, la procédure consistera, après un premier tri, à présenter les projets candidats devant le conseil municipal.

M. le Maire rappelle que

- l'équipe des services publics n'était pas au complet cet été, et il s'agissait d'une période de vacances. Il faut aussi faire travailler les équipes en binôme et de nombreux travaux ont été effectués cet été à l'école. Des priorités ont donc été faites sur l'ensemble des sujets à traiter sur le village,

- sur les risques naturels, le projet avance avec les services de la Métro. Un appel d'offre doit être lancé d'ici la fin d'année pour respecter les procédures. Les travaux d'ampleur sont bien prévus, avec un démarrage prévu (par la Métro) début 2023,

- les travaux du parcours à moindre dommage sont également prévus mais il y a des délais de réponse de l'entreprise sélectionnée,

- il n'y a pas eu de dépôt de plainte pour les pneus aux Mallets car ils ont été rapidement enlevés par les services techniques. Il n'était pas utile de mobiliser la gendarmerie pour un dépôt de pneus enlevés, mais la politique est de porter plainte pour toute dégradation sur les équipements publics

- concernant la fibre, les explications ont déjà été données. Beaucoup de temps a été passé sur la résolution des problèmes techniques et juridiques pour la pose ou le remplacement des poteaux nécessaires. Le déploiement va donc pouvoir se faire sur la fin d'année. 2 points noirs subsistent avec des refus de tiers, sur Charrière Chaude et le chemin du Bémont. Mais le déploiement devrait être bien avancé d'ici la fin de l'année.

- les dépenses de fonctionnement et les variations de patrimoine seront transmises

- sur les éléments qui concernent les RH, l'objectif est de finaliser tous les éléments d'ici la fin de l'année.

- le poste temporaire de DGS a été ouvert à l'époque de l'arrêt maladie de Mme BERNARD. Il n'a pas été pourvu. Mme Vincent a été recrutée sur 2 fois 15j pour nous aider sur les aspects RH et le poste a été publié à nouveau pour un emploi pérenne depuis l'annonce de la démission de Mme BERNARD.

- le poste de chargé de la commande publique est aujourd'hui occupé par Mme TETIN.

Pour le calendrier des conseils municipaux, c'est une opération difficile à ce stade car le fonctionnement des services est perturbé par l'absence de DGS. M. le Maire n'y est pas opposé mais ne s'y engage pas tant qu'il n'a pas de solution ferme à proposer.

Clôture du conseil municipal et séance levée à 22h51.

Détail des votes :

- Pour : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. TETIN - C. ORIOL - JF SAIDI
- Contre : D. BONZY
- Abstention : F. DIAZ, L. PICHON, E. CARLIER, L. GRATTAROLY